

LES DROITS DE LA PERSONNE EN INDONÉSIE

ENJEU

La cause des droits de la personne en Indonésie progresse lentement avec l'essor croissant de la société indonésienne, et grâce au courage de personnes qui, chaque jour, s'efforcent d'abaisser le niveau de tolérance des autorités pour les violations des droits de la personne.

CONTEXTE

Peut-être en raison de ses réalisations économiques, l'Indonésie est depuis longtemps sensible à l'opinion internationale. Ébranlée par l'incident de Dili, survenu au Timor oriental en novembre 1991, la communauté internationale s'est mise à examiner de façon plus critique ce qui touche les droits des travailleurs, la corruption, la liberté de parole, le rôle des forces armées, l'indépendance du système juridique et la responsabilité politique aux niveaux supérieurs. Simultanément, on assiste en Indonésie à la naissance d'une presse plus critique, à la formation d'ONG se portant à la défense de l'environnement, des travailleurs et d'autres causes, et à la création d'une commission nationale des droits de la personne.

Après une série de reculs se manifestant notamment par la mort suspecte de militants syndicalistes, la fermeture de journaux et la répression de manifestations, auxquels s'ajoutent le manque d'assurance de la commission nationale des droits de la personne et les violations perpétrées par les forces armées dix-huit mois durant au Timor oriental et dans la province de l'Irian Jaya, la situation des droits de la personne en Indonésie (sauf pour ce qui concerne le Timor oriental) fait état de certains progrès. Deux décisions rendues en mai 1995, l'une par la Cour suprême en relation avec la mort du militant syndicaliste Marsinah, l'autre par une instance inférieure dans une cause liée à la fermeture de la revue d'information *Tempo*, ont eu des répercussions positives. Les décisions rendues par ces deux instances ont suscité un vaste débat public sur de nombreuses politiques controversées, en particulier concernant la commémoration du cinquantième anniversaire de l'indépendance en août 1995. Le pouvoir judiciaire a continué de manifester une autonomie accrue en rendant deux autres jugements importants, l'un au niveau intermédiaire dans l'affaire de la revue *Tempo*, l'autre au niveau de la Cour suprême en renversant les accusations portées contre un dirigeant syndical du mouvement ouvrier. Par ailleurs, la Commission nationale des droits de la personne, en s'appuyant sur les résultats de son enquête concernant l'exécution sommaire de Timorais en février 1995, a publié en septembre de la même année deux rapports très critiques sur les agissements des forces armées au Timor oriental et dans la province de l'Irian Jaya. Cette même commission a aussi entrepris de s'attaquer à une vaste gamme de questions, y compris à la ratification par l'Indonésie d'instruments internationaux en matière de droits de la personne, à la sensibilisation de la population en général et à la révision des lois indonésiennes.